

Règlement du concours des miels – Foire agricole 2026.

Objet du concours :

La Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire organise dans le cadre de la foire agricole 2026 un concours de miels sous trois catégories : **Miel toutes fleurs claires** et **Miel toutes fleurs foncées** et **miel crémeux**.

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux apiculteurs de Polynésie française ayant 18 ans révolus à la date du concours. Est admis à concourir tout apiculteur détenant une carte CAPL. L'apiculteur doit être à jour de sa déclaration de ruchers. Il peut, le cas échéant, mettre à jour sa déclaration de ruchers de l'année en cours lors de l'inscription au concours.

L'inscription au concours est gratuite et se fait par formulaire d'inscription. L'envoi du formulaire d'inscription peut être effectué par mail à secretariat@capl.pf.

Le participant n'est autorisé à présenter qu'un seul miel par catégorie.

Date limite d'inscription et de réception des échantillons :

Lundi 28 septembre 2026 à 15H00

Lieu de dépôt des échantillons :

À Tahiti

Antenne CAPL de Tipaerui

Demander la cellule en charge des concours

Tél. : 40 50 26 90

Dans les îles

Dépôt possible dans les antennes de la CAPL.

Sur le site de la Foire Agricole

À partir du 24 septembre 2026

Contact : Heilani au 87 74 47 17

Conditionnement des miels :

Chaque miel présenté au concours devra être réparti en 1 échantillon : 1 pot neuf d'un minimum de 250 g par échantillon, muni de son étiquette commerciale.

Conditions d'admission et modalités d'analyses

Les échantillons de miels présentés doivent être obligatoirement issus de miels récoltés au cours de l'année 2026

Les échantillons doivent correspondre aux critères suivants :

Le taux d'humidité maximum est fixé à 19%

L'analyse organoleptique de l'échantillon doit confirmer l'absence d'arômes exogènes (fermentation, fumée...).

L'analyse de ces paramètres sera effectuée par la CAPL

Jury :

Le jury sera composé d'apiculteurs, de professionnels des métiers de bouches, de spécialistes de la filière apicole, de la société civile et de la CAPL.

Les apiculteurs qui présentent des miels au concours ne pourront pas participer comme dégustateurs au jury des sections de miels pour lesquelles ils auront présenté un miel.

Critères d'évaluation lors de la dégustation des miels

L'analyse organoleptique du concours est basée sur 4 critères et selon la notation suivante :

Aspect visuel	4 points
Aspect olfactif	3 points
Aspect gustatif	10 points
Aspect tactile	3 points

Les vainqueurs de chaque catégorie seront les candidats ayant obtenu le plus de points cumulés sur une note totale de 20 à l'issue du concours.

Prix :

Le gagnant de la catégorie miel clair remportera : 15 000 FCPF

Le deuxième de la catégorie miel clair remportera : 10 000 FCFP

Le troisième de la catégorie miel clair remportera : 6 000 FCP

Le gagnant de la catégorie miel foncé remportera : 15 000 FCPF

Le deuxième de la catégorie miel foncé remportera : 10 000 FCFP

Le troisième de la catégorie miel foncé remportera : 6 000 FCP

Le gagnant de la catégorie miel crémeux remportera : 15 000 FCPF

Le deuxième de la catégorie miel crémeux remportera : 10 000 FCFP

Le troisième de la catégorie miel crémeux remportera : 6 000 FCP

La remise des prix du gagnant se déroulera le vendredi 02 octobre 2026.

Fait à :

Le __/__/__

Signature :